

Société des médecins du canton de Zurich



Près de 200 ans après sa fondation, la Société des médecins du canton de Zurich (AGZ) compte quelque 4900 membres. Une brève rétrospective montre que nous nous occupons aujourd'hui – et c'est un fait à relever – encore des mêmes sujets qu'à l'époque.

Historique

La Société médico-chirurgicale du canton de Zurich fut fondée le 7 mai 1810 à Zurich. 73 médecins, soigneurs de plaies et pharmaciens s'y affilièrent. Ils avaient acquis leur savoir médical à l'établissement cantonal d'enseignement de la médecine et de la chirurgie, dont les maîtres étaient également membres de la Société. Deux décennies plus tard, la Société bénéficia de nouvelles impulsions grâce à l'université ouverte en 1833.

Thèmes qui occupaient le corps médical ...

Dans les années suivant sa fondation, la Société s'occupa du choléra asiatique, de l'épidémie de typhus à Kloten et, de manière générale, d'épidémies, de l'introduction d'une pharmacopée suisse, ou de questions concernant l'hygiène scolaire. A l'époque, les tarifs étaient déjà un sujet important. En 1883, l'association prit le nom de «Société des médecins du canton de Zurich». En 1895, elle demanda à la direction sanitaire, conjointement avec les dentistes et les vétérinaires, d'établir un nouveau règlement tarifaire, lequel entra en vigueur en 1897. Le 4 février 1912, le peuple accepta la Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et accidents (LAMA), qui ouvrit l'ère de l'assurance sociale avec tout ce qui l'accompagne. Le temps des tarifs des caisses et des tarifs applicables aux accidents, avec ses conventions et ses litiges, avait commencé; il fut suivi plus tard par les discussions avec les chiropracteurs, les naturopathes et les droguistes sur leur activité professionnelle et la remise de médicaments. En 1952, le législateur promulgua une ordonnance controversée sur les médecins en donnant pour la première fois un cadre juridique à l'exercice de la profession médicale.

... et qui l'occupent encore

Aujourd'hui, l'AGZ s'occupe toujours intensivement de questions relatives à la médecine de famille (mise en œuvre réussie de l'institut de médecine de famille), au service de garde, à la clause du besoin et à la propharmacie. Et, bien entendu, les tarifs continuent d'être un sujet brûlant. L'introduction du TARMED et la phase de neutralité des coûts ont mis les membres de l'AGZ et l'organisation elle-même à rude épreuve. Aujourd'hui encore, les questions tarifaires occasionnent des discussions vives et chargées d'émotion dans le cadre des négociations sur la valeur du point tarifaire revenant chaque année. La nouvelle planification hospitalière est un nouveau défi important pour l'AGZ, compte tenu de l'introduction du système DRG dont les conséquences s'étendront aussi aux médecins libres praticiens établis dans le canton de Zurich. Il convient ici d'élaborer et d'adopter en temps utile des solutions partenariales avec tous les acteurs de la santé publique.

Organisation et prestations de service

L'AGZ représente aujourd'hui près de 4900 membres. Le comité se compose du président et de huit membres. Outre le comité, différents organes et groupes de travail sont également à l'œuvre. Les décisions essentielles relèvent de la compétence de l'assemblée des délégués, forte de 90 délégués. En sa qualité d'organisation de services, l'AGZ dispose d'un secrétariat dirigé par une secrétaire générale, aux fins d'offrir aux médecins les prestations les plus diverses et notamment une assistance juridique en cas de besoin. En outre, l'AGZ gère, avec le Forum FMT, un centre de formation organisant près de 350 sessions par année.

Correspondance:
Aerztegesellschaft des Kantons
Zürich AGZ
Freiestrasse 138
CH-8032 Zurich
Tél. 044 421 14 14
Fax 044 421 14 15
aerztegesellschaft@agz-zh.ch
www.aerzte-zh.ch